

L'EMPLOI TOURISTIQUE



En Ariège-Pyrénées

Données 2019

Méthodologie et lexique en page 6

L'EMPLOI TOURISTIQUE EN ARIÈGE



3 740

emplois touristiques soit 9,6% de l'emploi marchand du département

DONT

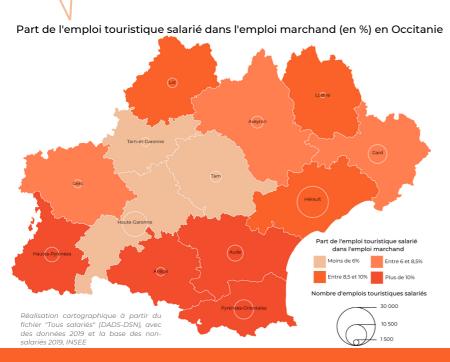
23 %

emplois non-salariés soit 860 emplois ce qui représente 8,2% de l'emploi non-salarié marchand du territoire

77 %

emplois salariés soit 2 890 emplois ce qui représente 10,1% de l'emploi salarié marchand du territoire

La place de l'Ariège dans l'emploi salarié marchand en Occitanie





125 000 emplois touristiques

79%
d'emplois
d'emplois

5

La région occitane se place au 5ème rang au niveau national en termes d'emplois touristiques, derrière l'Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, PACA et Nouvelle-Aquitaine.

non-salariés

Avec ces 3 740 emplois touristiques, l'Ariège se classe au 11ème rang sur les 13 départements en termes de nombre d'emplois touristiques.

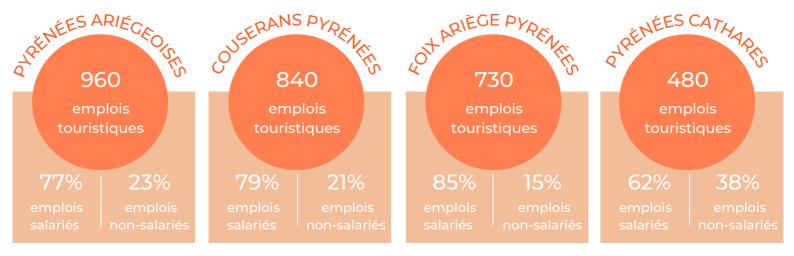
Ce qui distingue l'Ariège c'est qu'elle se place au 4ème rang relatif à la part de l'emploi touristique salarié avec une part de 10,1%.



RÉPARTITION PAR DESTINATION

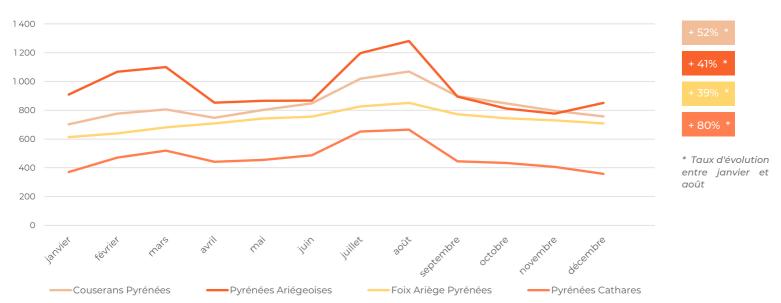
Un nombre d'emplois qui passe du simple au double selon les territoires

Quatre zones infra-départementales ont pu être exploitées lors de cette étude sur l'emploi : Couserans Pyrénées, Pyrénées Ariégeoises, Foix Ariège Pyrénées et Pyrénées Cathares. Quant aux deux autres zones (Portes d'Ariège et Vallées de l'Arize et de la Lèze), elles n'étaient pas éligibles à la méthodologie entreprise par l'INSEE.



Une évolution mensuelle de l'emploi qui diffère selon les territoires





Pour toutes zones infra-départementales confondues, la saisonnalité estivale est marquée par une hausse d'emplois touristiques sur leur territoire. De janvier à août, les territoires notent une hausse importante de l'emploi total touristique. Pour le territoire Couserans Pyrénées, on relève une hausse de 52% passant de 700 emplois touristiques en janvier à 1 070 en août.

Toutefois, la saisonnalité hivernale est marquée sur certaines zones. Pour le territoire des Pyrénées Ariégeoises, les mois de janvier, février et mars font partis des mois qui génèrent le plus d'emplois touristiques.

Les Pyrénées Cathares connaissent également une croissance des emplois touristiques plus précisément en février et en mars. La saisonnalité hivernale figure aussi sur ce territoire comme source d'emplois touristiques. Tandis que le Couserans Pyrénées et Foix Ariège Pyrénées sont moins marqués par cette saisonnalité hivernale.

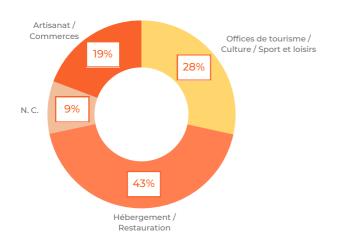
RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

L'hébergement et la restauration prennent une grande place dans l'emploi touristique des Pyrénées Ariégeoises

Concernant les zonages infra-départementaux, la répartition de l'emploi touristique a été regroupée en quatre secteurs différents : Artisanat/ Commerces, Hébergement/ Restauration, Offices de tourisme/ Culture/ Sport et loisirs et Autres. En revanche, pour la catégorie d'activités « Autres », les zonages n'étaient pas éligibles à la méthodologie entreprise par l'INSEE.

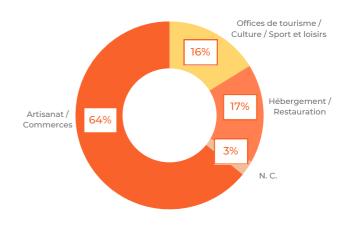
Pyrénées Ariégeoises

Répartition de l'emploi total par secteur d'activité en 2019



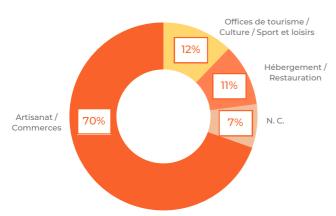
Couserans Pyrénées

Répartition de l'emploi total par secteur d'activité en 2019



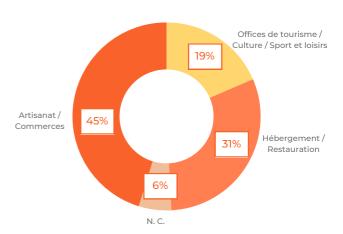
Foix Ariège Pyrénées

Répartition de l'emploi total par secteur d'activité en 2019



Pyrénées Cathares

Répartition de l'emploi total par secteur d'activité en 2019



L'Artisanat et les Commerces sont la catégorie qui génère le plus d'emplois touristiques au sein des zones Couserans Pyrénées et Foix Ariège Pyrénées. Pour chacun, ce secteur d'activité représente plus de la moitié de leur emploi total touristique (64% pour le Couserans Pyrénées et 69% pour Foix Ariège Pyrénées). Ce secteur d'activité est aussi celui qui génère le plus d'emplois au sein des Pyrénées Cathares, il représente environ 45% de l'emploi touristique total de cette zone.

Concernant les Pyrénées Ariégeoises, c'est le secteur de l'hébergement et de la restauration qui occupe la plus grande place au sein de l'emploi touristique total, soit 43% de l'emploi touristique total. Sur ce même territoire, presque 1 emploi touristique sur 3 concerne le secteur Office de tourisme/ Culture/ Sports et loisirs.

Le secteur Office de tourisme/ Culture/ Sports et loisirs génère au minimum 90 emplois touristiques sur chacun des territoires. Le territoire Couserans Pyrénées génère quant à lui 140 emplois touristiques au sein de ce secteur. Concernant les Pyrénées Ariégeoises, presque 1 emploi touristique sur 3 concerne ce secteur d'activité.

L'EMPLOI TOURISTIQUE SALARIÉ

L'emploi salarié regroupe l'ensemble des personnes qui travaillent aux termes d'un contrat moyennant une rétribution équivalente.



2890 emplois touristiques salariés

10,1% de l'emploi salarié marchand du territoire

Les mois de juillet et août sont les plus pourvoyeurs d'emplois touristiques

L'été est la saison qui génère le plus d'emplois touristiques salariés sur le département. Le mois plus comptabilise le d'emplois touristiques salariés avec 3 580 emplois salariés touristiques. Il est suivi du mois de juillet (3 430 emplois) et de septembre (2 930 emplois).

Si l'on regarde l'évolution de l'emploi salarié touristique entre 2018 et 2019, pour chaque mois de l'année, le nombre a augmenté au minima de 13%. L'emploi touristique s'est lourdement accru entre ces deux années notamment pour la saison hivernale où les mois de décembre, de février et de mars connaissent une hausse de plus de 20%.

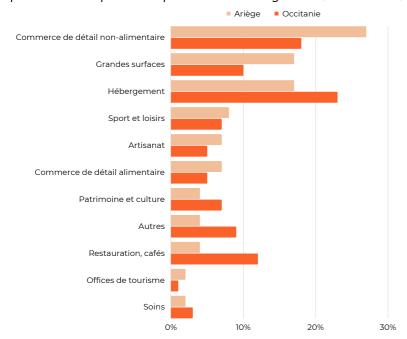
4 000 +13% 3 500 3 000 2 500 2 000 1500 1000

Evolution mensuelle des emplois salariés touristiques en Ariège en 2019 et 2018

17 % de l'emploi salarié consacré à l'hébergement

L'emploi salarié touristique a été regroupé en divers secteurs d'activités pour mieux cerner les secteurs prédominants dans l'emploi touristique salarié.

Répartition de l'emploi salarié par secteurs en Ariège et en Occitanie en 2019



En Ariège, le commerce de détail non alimentaire est le secteur qui génère le plus d'emplois touristiques salariés avec 780 emplois soit 27% des emplois touristiques salariés, soit +9 points que l'Occitanie.

Les grandes surfaces et l'hébergement représentent chacun 17% de l'emploi salarié touristique. Quant à l'Occitanie, l'hébergement est le secteur qui génère le plus d'emplois touristiques salariés (23% de l'emploi touristique salarié, soit 6 points de différence avec l'Ariège).

Le Sport et les loisirs compte 240 emplois salariés en 2019 soit 8%. L'Artisanat fait aussi partie des secteurs prépondérants en Ariège, il représente 7% de l'emploi salarié en 2019 soit l'équivalent de 210 emplois salariés, soit 2 points de plus que l'Occitanie.

L'EMPLOI TOURISTIQUE NON-SALARIÉ

L'emploi non-salarié regroupe l'ensemble des personnes affiliées à un régime de protection sociale des travailleurs non-salariés.





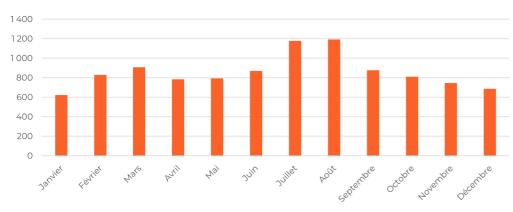
emplois touristiques non-salariés

8,2%

de l'emploi nonsalarié marchand du territoire

L'emploi non-salarié touristique double quasiment de janvier à août

Evolution mensuelle des emplois non-salariés touristiques en Ariège en 2019



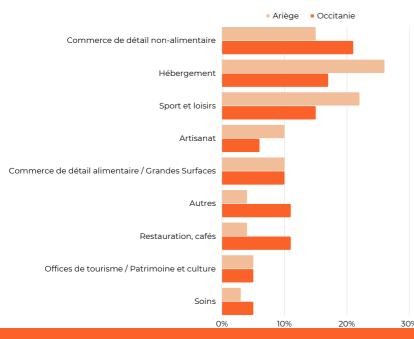
En Ariège, ce sont les mois de juillet et août qui comptabilisent le plus d'emplois non-salariés touristiques avec 1 180 et 1 190 emplois pour chacun. L'effectif d'emplois non-salariés double quasiment de janvier au mois d'août, on note alors une saisonnalité d'emplois assez forte.

Le mois de mars se range à la 3ème position en termes de nombre d'emplois non-salariés avec 910 emplois. Les mois de février et de mars montrent eux une légère hausse d'emplois non-salariés touristiques. On retrouve alors les mêmes tendances que pour l'emploi salarié, une variation de l'emploi surtout lors des saisons hivernale et estivale.

1 emploi touristique non-salarié sur 4 fait partie du secteur de l'hébergement

L'emploi non-salarié touristique a été regroupé en divers secteurs d'activités pour ainsi mieux cerner quel secteur prédomine dans l'emploi touristique non-salarié. Certains secteurs ont été regroupés pour l'emploi non-salarié touristique.

Répartition de l'emploi non-salarié touristique par secteurs en Ariège et en Occitanie en 2019



L'hébergement est le secteur qui génère le plus d'emplois touristiques non-salariés en Ariège avec 220 emplois, ce qui représente 26% de l'emploi touristique non-salarié du département. Ce qui signifie qu'un emploi touristique non-salarié sur 4 fait partie du secteur de l'hébergement. En Occitanie, il représente 17% de l'emploi non-salarié soit un écart de 9%.

Le Sport et les loisirs regroupe quant à eux 190 emplois soit 22% de l'emploi touristique non-salarié, soit 7% de plus qu'en Occitanie.

Puis, on retrouve l'Artisanat et le commerce de détail alimentaire/ Grandes surfaces qui constituent chacun 10% de l'emploi touristique non-salarié.

0

MÉTHODOLOGIE

L'emploi touristique est l'emploi directement imputable à la présence de touristes sur un territoire. Ces activités de services et fournitures de biens n'existeraient pas sans la présence de ces personnes présentes mais non résidentes

Pour les activités dites 100 % touristiques (hébergements, musées, parcs d'attraction, etc.), la totalité des emplois sont comptés. Pour les activités partiellement touristiques, c'est-à-dire qui fournissent des biens et services tant aux habitants qu'aux touristes (restaurants, bars, commerces, etc.), on mesure l'emploi touristique comme la différence entre l'emploi total et un emploi théorique lié aux résidents.

Dans cette étude, on comptabilise les emplois salariés touristiques qu'ils soient saisonniers ou non. Les emplois non-salariés ont été comptabilisés pour 2019 mais non pour 2018.

Sources: Publication INSEE- Fichier 2019 « tous salariés » (DADS-DSN) dont la base des non-salariés 2019

LEXIQUE

<u>L'emploi marchand:</u>

Il correspond à l'emploi des secteurs marchands, c'est à dire les activités qui produisent des biens et services marchands (vendus en partie ou en totalité à des prix économiquement significatifs).

<u>L'emploi touristique :</u>

Il correspond à l'emploi généré par la présence de touristes sur un territoire.

L'emploi salarié:

Les personnes salariées travaillent, aux termes d'un contrat, pour une autre entité en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente, avec un lien de subordination.

<u>L'emploi non-salarié:</u>

protection sociale des travailleurs non-salariés : régime social des indépendants (RSI), Urssaf ou Mutualité sociale agricole (MSA). Sont concernés les micro-entrepreneurs d'une part et les non-salariés « classiques » de l'autre ; ces derniers sont pour l'essentiel des entrepreneurs individuels « classiques » (hors micro-entrepreneurs) ou des gérants majoritaires de sociétés à responsabilité limitée (SARL ou SELARL).

Source : INSEE

RETROUVEZ TOUTES LES ÉTUDES ET CHIFFRES CLÉS SUR NOTRE ESPACE PRO

www.pro-ariegepyrenees.com CONTACT

Observatoire de l'Agence de Développement Touristique Ariège-Pyrénées

Edwige DANJOU-MARTINEZ

observatoire@ariegepyrenees.com

05 61 02 06 96

